



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

du jury de l'examen professionnel

**de technicien principal de 2^{ème} classe
par avancement de grade**

session 2023

SOMMAIRE

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES.....	2
2 - PLANNING	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - LES EPREUVES.....	5
5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR.....	6
6 - PRESENTATION DES RESULTATS.....	11
7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION	13
8 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY	16
9 - FICHE STATISTIQUES	17

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	Session 2021 CdG69	Session 2023
Candidats admis à concourir	121	96
Candidats présents épreuve écrite	104	73
% présents « écrit » / admis à concourir	86%	78%
Moyenne épreuve écrite	8.96	9.88
Candidats autorisés à passer l'épreuve orale	92	71
% candidats autorisés à passer l'épreuve orale / candidats présents « écrit »	88.5%	97%
Candidats présents épreuve orale	86	71
% présents « oral » / Candidats autorisés à passer l'épreuve orale»	93%	100%
Seuil d'admission	10.00	10.00
Nombre de candidats admis	51	43
% admis / candidats présents épreuve écrite	49%	59%

2 - PLANNING

EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE PLANNING 2023
--

Début des retraits de dossiers	Mardi 18 octobre 2022
Fin des retraits de dossiers	Mercredi 23 novembre 2022
Date limite de dépôt des dossiers	Jeudi 1 ^{er} décembre 2022
Épreuve écrite d'admission	13 avril 2023
Épreuve orale d'admission	Partir du 12 septembre 2023

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Mardi 13 juin 2023	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admissibles
Du 11 au 13 septembre 2023	à partir de 8h00 jusqu'à 17h30	Épreuves orales d'admission
Jeudi 28 septembre 2023	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admis

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Mardi 25 avril 2023	10 heures (prévoir 2 heures)	Remise des copies
Mardi 30 mai 2023	Retour de l'ensemble des copies au service concours	

3 - LES MEMBRES DU JURY

NOM Prénom	Titre
ALBRECHT Anne	Personnalité qualifiée, Cheffe de projet SI, Grenoble Alpes Métropole
BRUMENT Delphine	Personnalité qualifiée, Directrice adjointe, Département de l'Isère
CHAUMAT Rémi	Fonctionnaire, représentant du CNFPT
FAUDOT Claudine	Élue, Adjointe au maire, Allinges
FRAGOLA Annie	Élue, Adjointe au maire, Crolles
MELENDEZ-DIAZ Lolita	Personnalité qualifiée, Directrice urbanisme Valence Romans Agglo
RABAL Stéphane	Fonctionnaire, représentant du personnel
THEVENON-BERHAUDIN Alain	Fonctionnaire, Directeur général des services, Voreppe
VALTAT Roger	Élu, Président de la Communauté de Communes de Bièvre-Est

4 - LES EPREUVES

L'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade comporte 1 épreuve écrite et 1 épreuve orale d'admission.

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient : 1).

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, elle se poursuit par des questions techniques, notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé, coef 1)

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

Aucun candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Les conditions d'accès

L'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade est ouvert

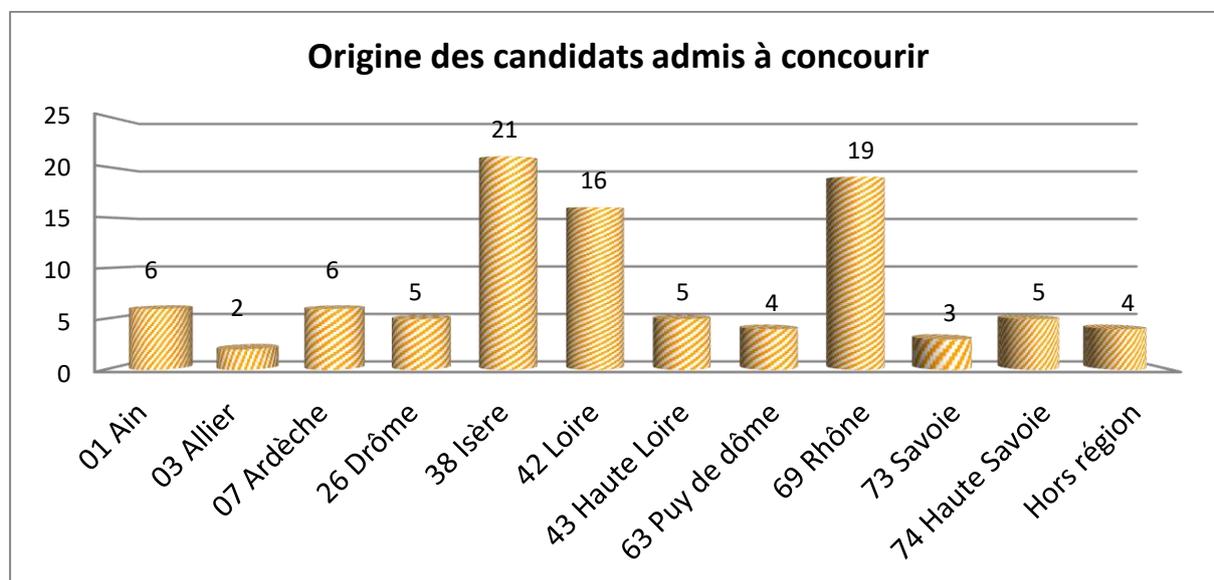
L'examen professionnel avec épreuves est ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du premier grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau
Les agents peuvent se présenter à l'examen un an avant qu'ils ne remplissent les conditions d'ancienneté.

20 dossiers rejetés pour les motifs suivants :

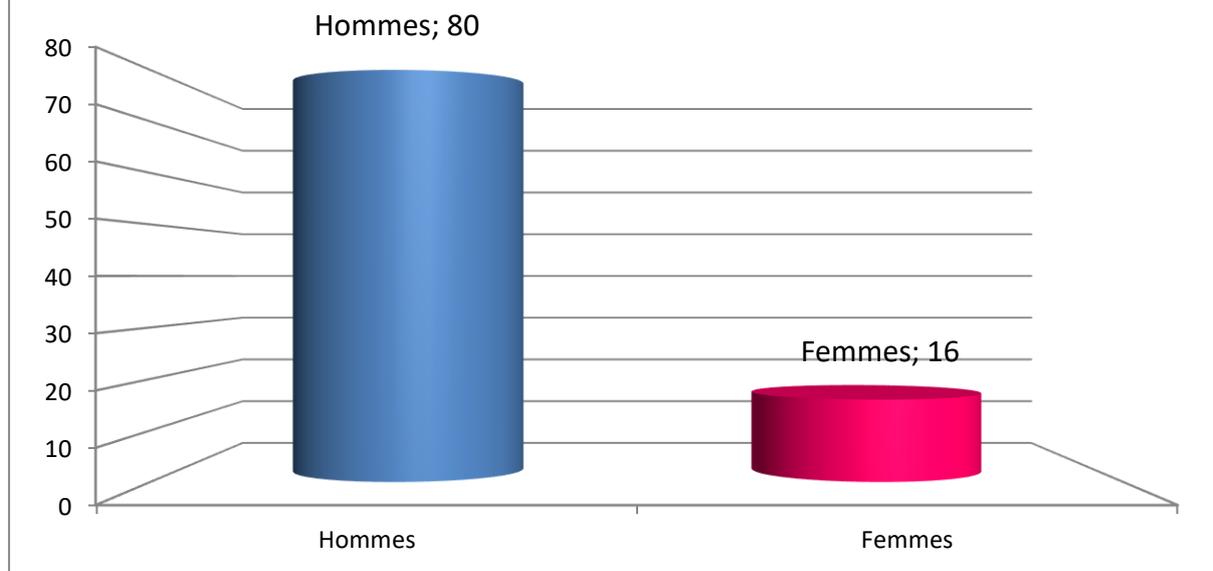
- 4 pour ancienneté insuffisante
- 15 pour grade ne correspondant pas (erreur d'inscription)
- 1 pour préinscription non validée

ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
01 Ain	6	6,3%
03 Allier	2	2,1%
07 Ardèche	6	6,3%
26 Drôme	5	5,2%
38 Isère	21	21,9%
42 Loire	16	16,7%
43 Haute Loire	5	5,2%
63 Puy de dôme	4	4,2%
69 Rhône	19	19,8%
73 Savoie	3	3,1%
74 Haute Savoie	5	5,2%
Hors région	4	4,2%
TOTAL	96	100%

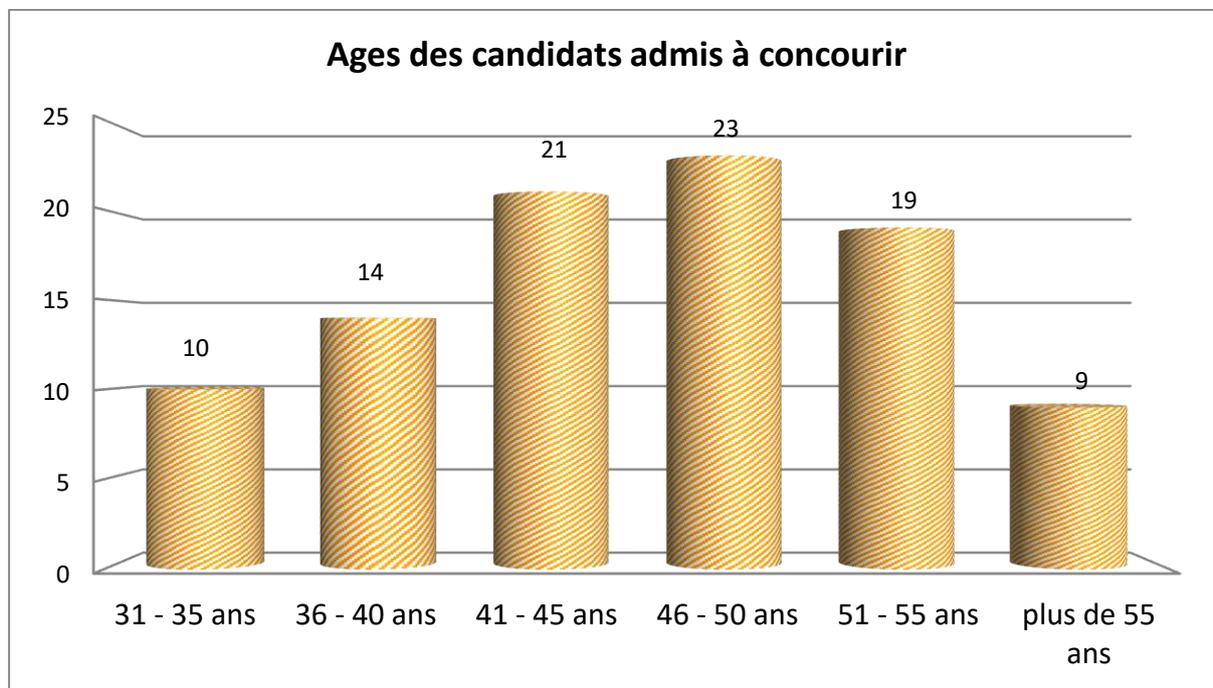


Répartition hommes / femmes des candidats admis à concourir

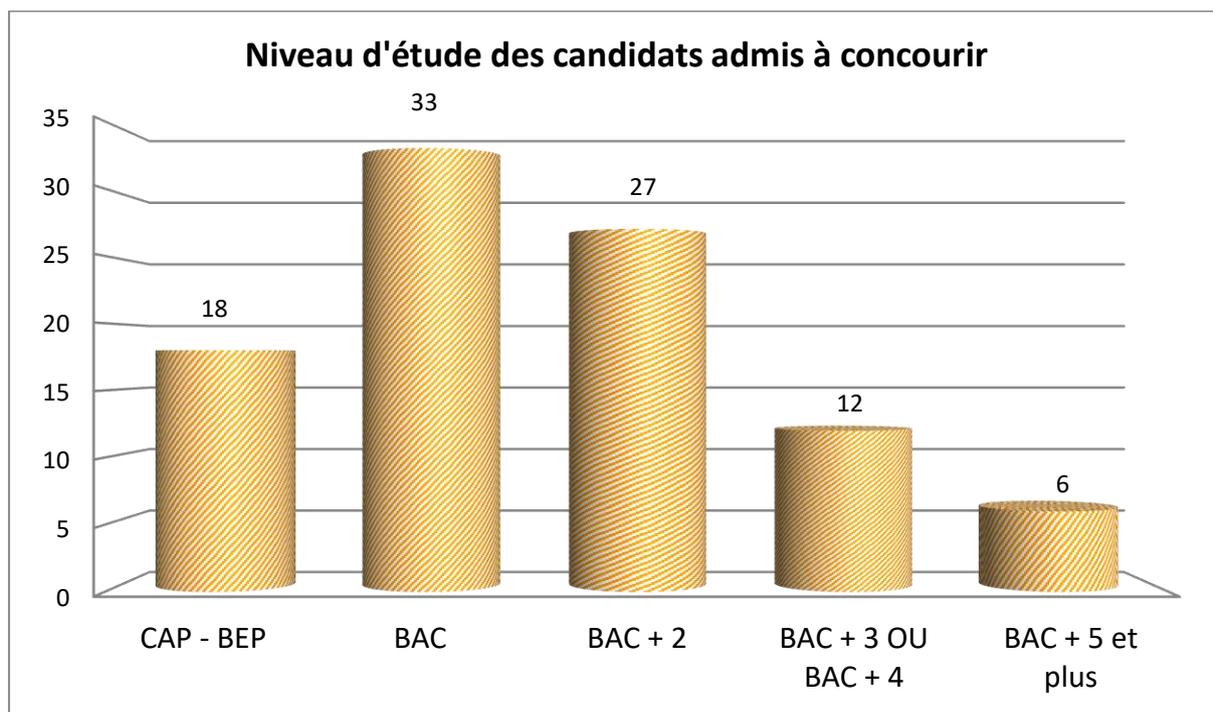


Répartition hommes/femmes	%
Hommes	83%
Femmes	17%

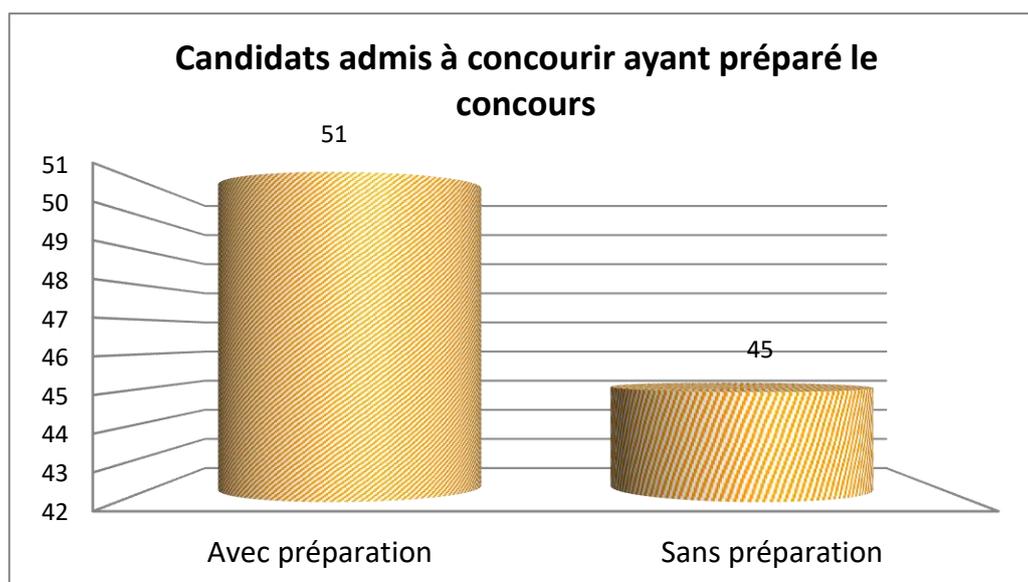
Âges des candidats admis à concourir



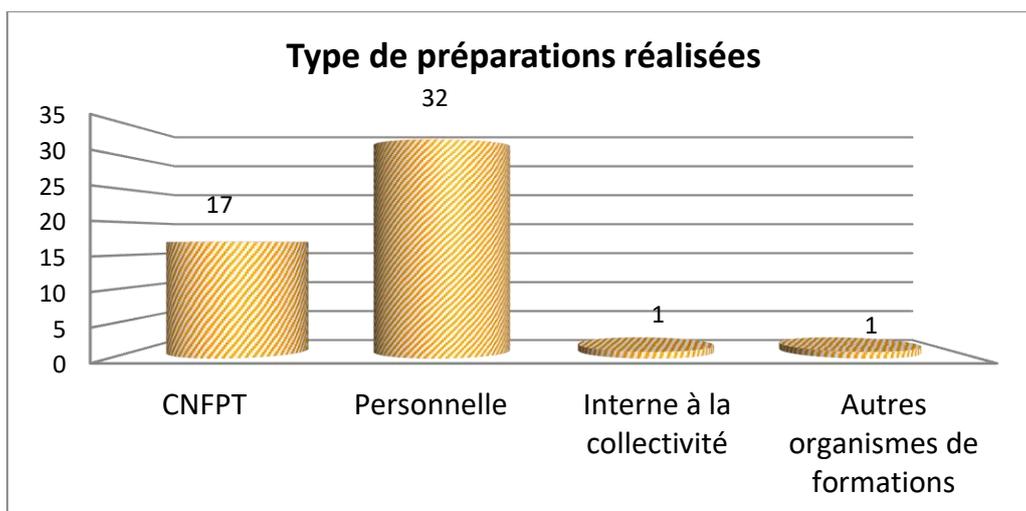
Age des candidats	%
31 - 35 ans	10,4%
36 - 40 ans	14,6%
41 - 45 ans	21,9%
46 - 50 ans	24,0%
51 - 55 ans	19,8%
plus de 55 ans	9,4%



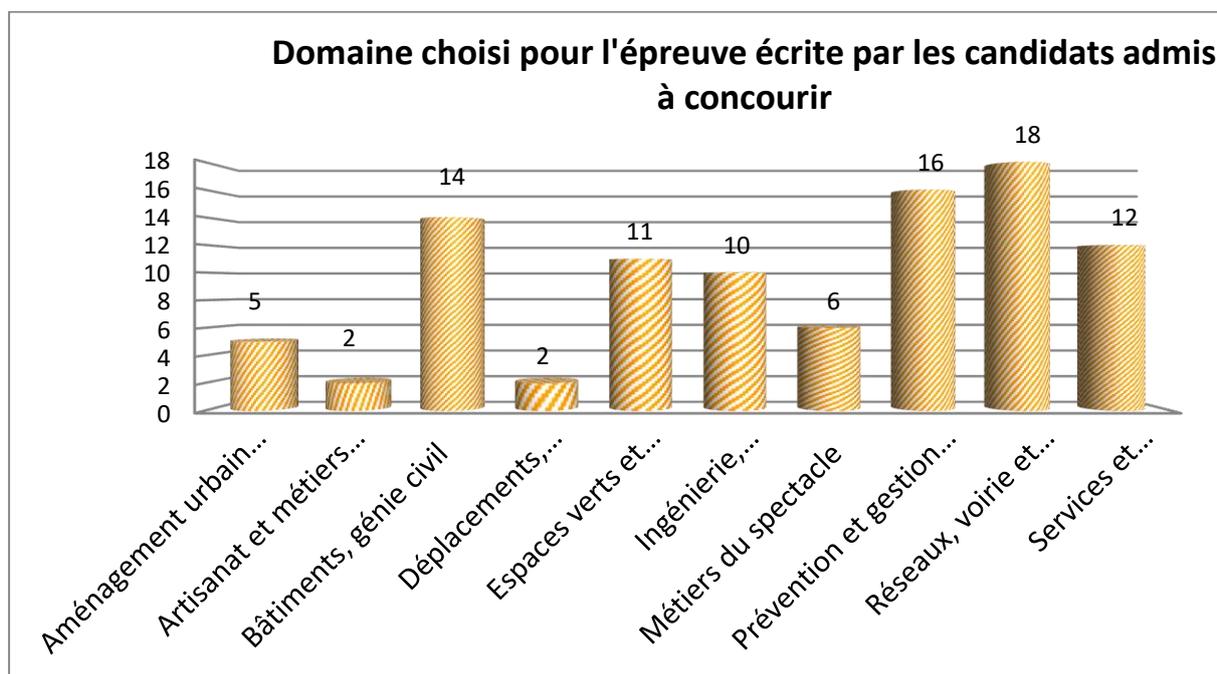
Niveau d'études des candidats	%
CAP - BEP	18,8%
BAC	34,4%
BAC + 2	28,1%
BAC + 3 OU 4	12,5%
BAC + 5 et plus	6,3%



Préparation	%
OUI	53%
NON	47%



Type de préparations réalisées	%
CNFPT	33,3%
Personnelle	62,7%
Interne à la collectivité	2%
Autres organismes de formations	2%



Domaine	%
Aménagement urbain et développement durable	5,2%
Artisanat et métiers d'art	2,1%
Bâtiments, génie civil	14,6%
Déplacements, transports	2,1%
Espaces verts et naturels	11,5%
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	10,4%
Métiers du spectacle	6,3%
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	16,7%
Réseaux, voirie et infrastructures	18,8%

Services et intervention techniques	12,5%
-------------------------------------	-------

6 - PRESENTATION DES RESULTATS

✓ A. L'épreuve écrite d'admission

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient : 1).

73 candidats étaient présents à l'épreuve écrite
soit 76% des candidats admis à concourir

Session 2023 :

Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
Rédaction d'un rapport technique	23	96	4	19	9.88

Moyenne par spécialité	
Aménagement urbain et développement durable	10.60
Artisanat et métiers d'art	10.00
Bâtiments, génie civil	7.50
Déplacements, transports	6.50
Espaces verts et naturels	10.31
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	11.33
Métiers du spectacle	9.83
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	10.09
Réseaux, voirie et infrastructures	10.41
Services et intervention techniques	10.00

✓ B. L'épreuve orale d'admission

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, elle se poursuit par des questions techniques, notamment *dans la spécialité* au titre de laquelle le candidat concourt (durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé, coef 1)

Session 2023 :

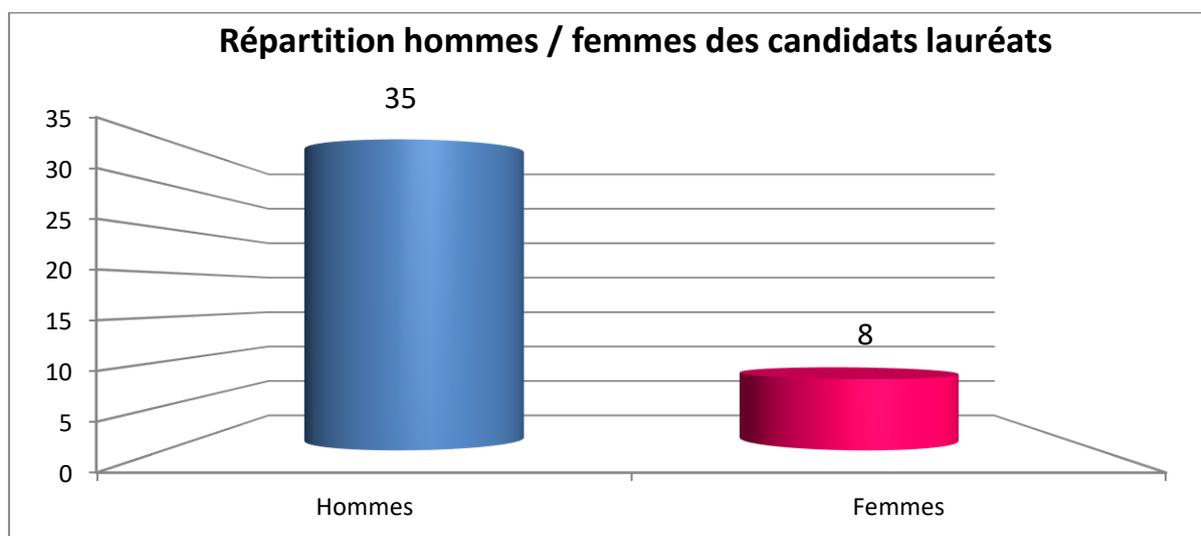
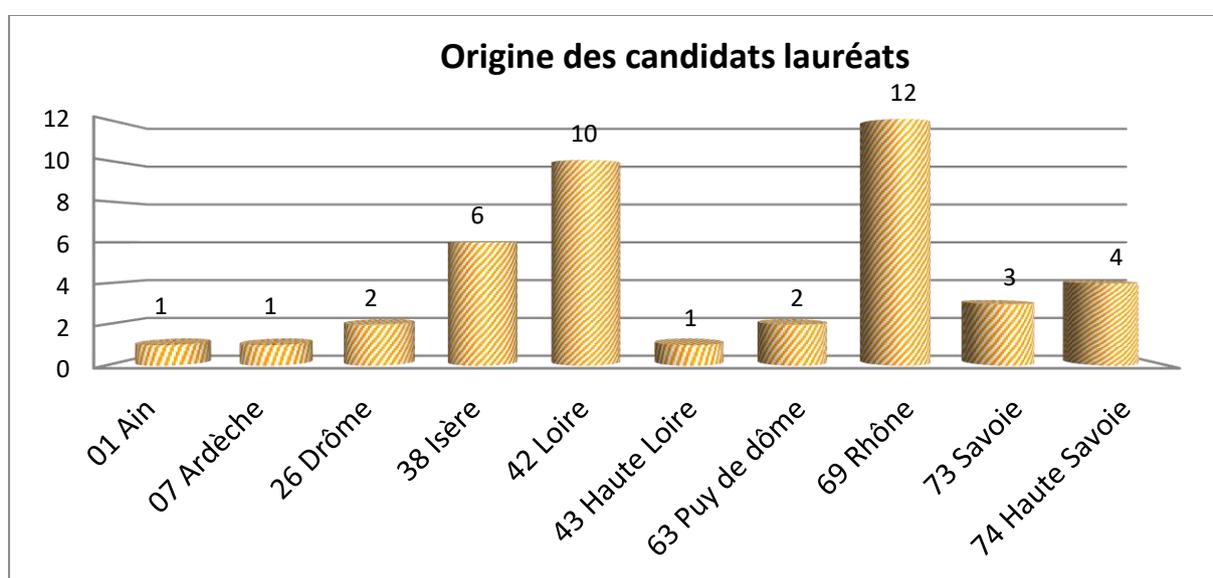
Épreuve	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
Entretien	71	4	18	10.56

Moyenne par spécialité	
Aménagement urbain et développement durable	9.70
Artisanat et métiers d'art	12.00
Bâtiments, génie civil	9.03
Déplacements, transports	10.50
Espaces verts et naturels	11.91
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	10.75
Métiers du spectacle	9.60
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	10.91
Réseaux, voirie et infrastructures	10.47
Services et intervention techniques	12.00

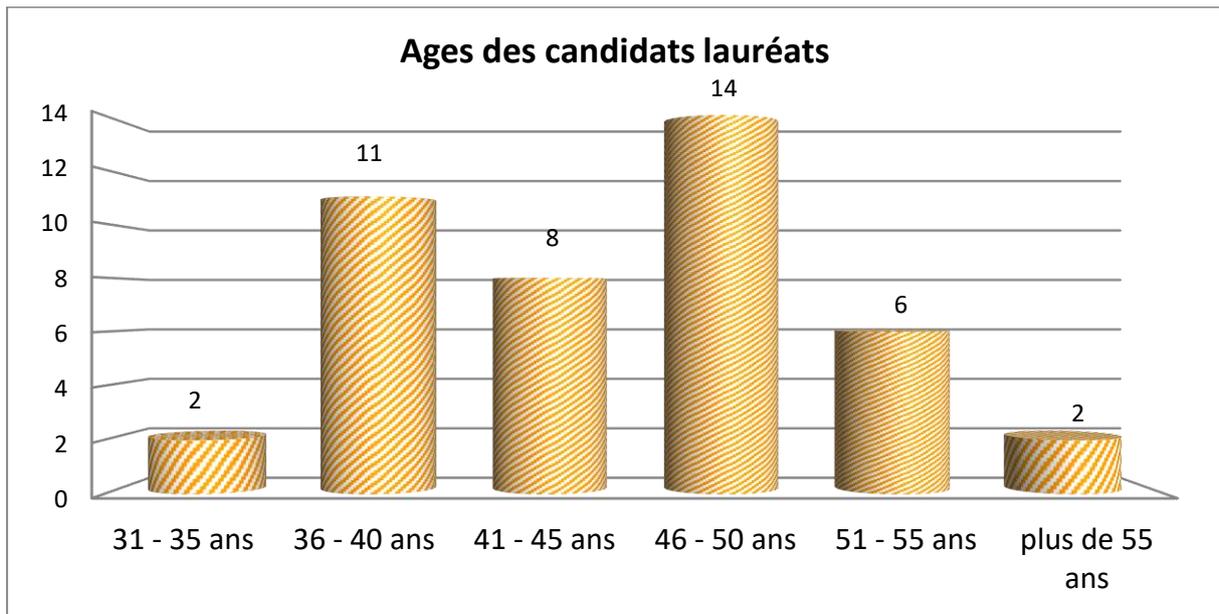
Le jury fixé le seuil d'admission à 10.00 et a déclaré 43 candidats admis.

7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION

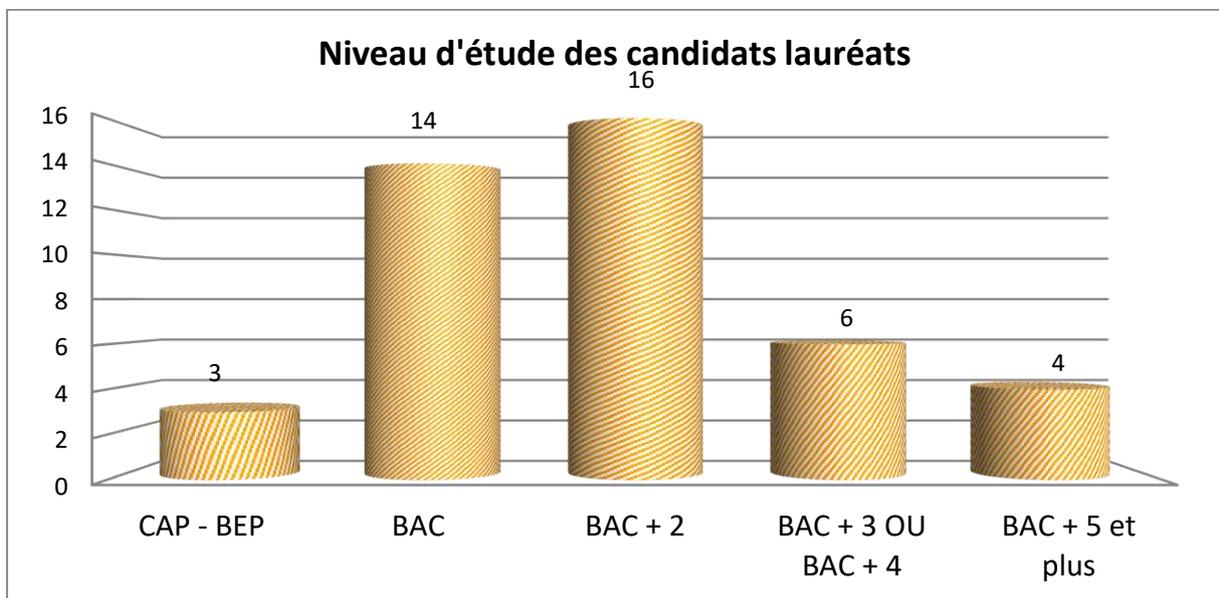
Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	1	2%
Ardèche	1	2%
Cantal	2	5%
Drôme	6	14%
Isère	10	23%
Loire	1	2%
Haute Loire	2	5%
Puy de Dôme	12	28%
Rhône	3	7%
Savoie	4	9%
Haute Savoie	1	2%
TOTAL	43	100%



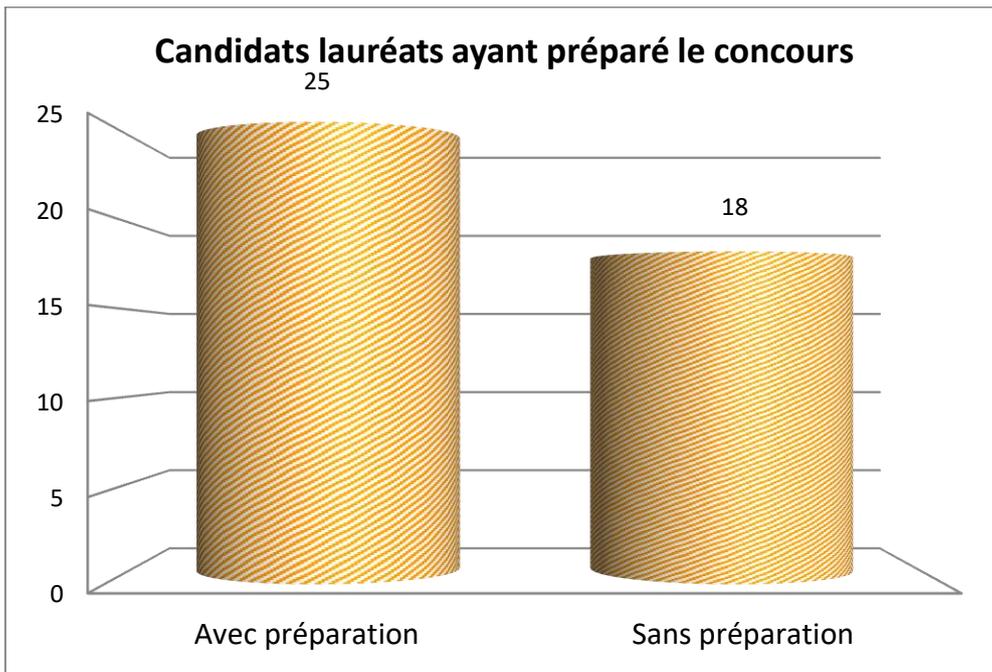
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	81%
Femmes	19%



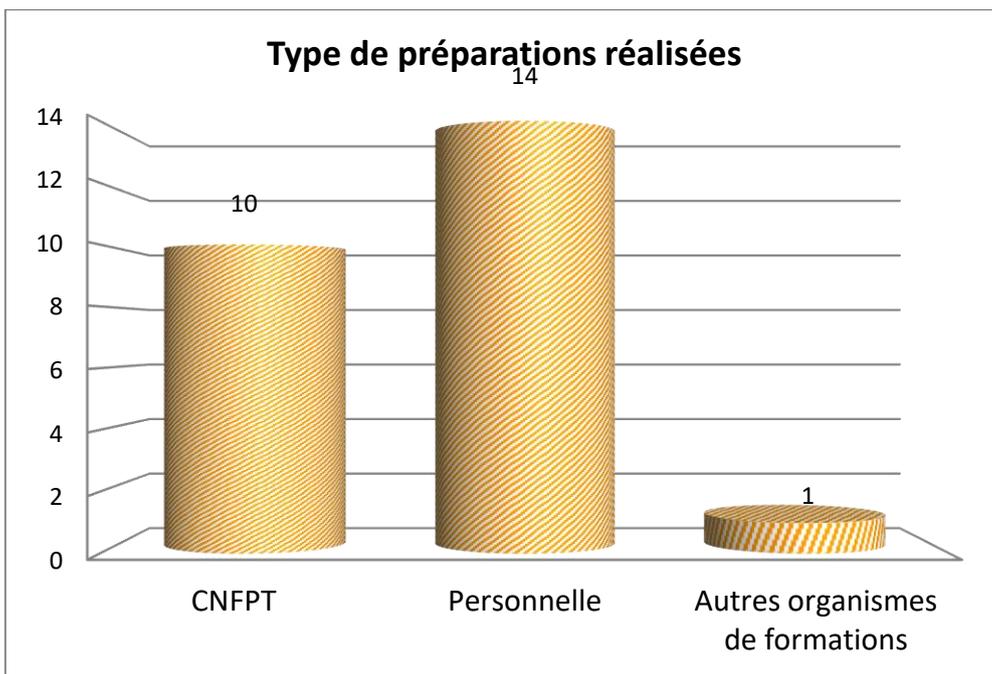
Age des candidats	%
31 - 35 ans	5%
36 - 40 ans	26%
41 - 45 ans	19%
46 - 50 ans	33%
51 - 55 ans	14%
plus de 55 ans	5%



Niveau d'études des candidats	%
AUCUN	7%
CAP - BEP	33%
BAC	37%
BAC + 2	14%
BAC + 3 OU 4	9%
BAC + 5 et plus	7%



Préparation	%
OUI	58%
NON	42%



Type de préparations réalisées	%
CNFPT	40%
Personnelle	56%
Autres organismes de formations	4%

8 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY

Epreuve écrite

Suite à l'épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport, les correcteurs mettent en avant les remarques suivantes :

- Niveau faible, des réponses trop souvent partielles
- Méthodologie de projet non maîtrisée
- Orthographe et syntaxe à améliorer
- Des difficultés dans l'expression écrite et la structure du devoir
- Manque de prise de hauteur

Epreuve orale

Après avoir auditionné les candidats lors de l'épreuve orale et analysé les résultats de l'examen, le jury formule les remarques suivantes :

- Bon niveau dans le domaine de compétence mais manque d'ouverture
- Le positionnement dans le management et le projet professionnel reste faible
- Manque de préparation globale pour l'épreuve d'entretien
- La connaissance de la prévention et de la représentation syndicale est à approfondir

9 - FICHE STATISTIQUES

	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	96	71	43
Hommes	80	59	35
Femmes	16	12	8
% Hommes	83%	83%	81%
% Femmes	17%	17%	19%
Âges des candidats			
31 - 35 ans	10	3	2
36 - 40 ans	14	13	11
41 - 45 ans	21	15	8
46 - 50 ans	23	20	14
51 - 55 ans	19	13	6
plus de 55 ans	9	7	2
Origine des candidats par départements			
01 Ain	6	3	1
03 Allier	2	2	
07 Ardèche	6	4	1
26 Drôme	5	4	2
38 Isère	21	14	6
42 Loire	16	13	10
43 Haute Loire	5	5	1
63 Puy de dôme	4	3	2
69 Rhône	19	14	12
73 Savoie	3	3	3
74 Haute Savoie	5	4	4
Hors région	4	2	
Niveau d'études des candidats			
CAP - BEP	18	10	3
BAC	33	25	14
BAC + 2	27	22	16
BAC + 3 OU BAC + 4	12	9	6
BAC + 5 et plus	6	5	4
Préparation			
CNFPT	17	15	10
Personnelle	32	23	14
Interne à la collectivité	1		
Autres organismes de formations	1	1	1
Avec préparation	51	39	25
Sans préparation	45	32	18
Spécialités choisies pour l'épreuve écrite			
Aménagement urbain et développement durable	5	5	1
Artisanat et métiers d'art	2	1	1
Bâtiments, génie civil	14	9	3
Déplacements, transports	2	2	2
Espaces verts et naturels	11	8	6
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	10	6	6
Métiers du spectacle	6	6	3
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	16	11	7
Réseaux, voirie et infrastructures	18	16	8
Services et intervention techniques	12	7	6